



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2024-006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 février 2024

Date de convocation : 15/02/2024
Date d'affichage 15/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 20 février à 20H00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Nombre de conseillers : 11
Nombre de présents : 7
Nombre de votants : 8
Procurations : 1

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU

Étaient absentes excusées :

Madame Alexandra FOUCAULT
Madame Véronique BOISARD
Monsieur David LECARPENTIER a donné son pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER

Étaient absentes non excusées :

Madame Béatrice GUEGAN

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

DM 2024-001 OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS

Présentation de la décision

Vu le CGCT (article 1612-1), prévoyant que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (en dehors des restes à réaliser)

Considérant que les dépenses ci-dessous doivent être effectuées avant le vote du budget 2024,

Article 1

Les crédits budgétaires suivants sont ouverts sur l'exercice 2024

Opérations	Comptes	Montant Inscrit au BP 2023	Crédit pouvant être ouvert	Crédit à ouvrir au titre du BP 2024
0047 Acquisition de Matériels	2183 – Matériel Informatique	3 000 €	750 €	750 €
	2184 – Matériel de bureau et mobilier	6 000 €	1 500 €	1 500 €
TOTAL		9 000 €	2 250 €	2 250 €

Article 2

Ces dépenses seront reprises sur le budget 2024.

Monsieur Le Maire propose d'ouvrir les crédits sur le budget 2024 pour pouvoir mandater les factures d'investissement à venir avant le vote de ce budget.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 8 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 22 février 2024

Le Maire, Anthony ROULLIER


